

## A l'attention des éleveurs de porcs bretons

Rennes, le 16 novembre 2017

Objet : **Importation porcelets  
et risques sanitaires SDRP et DEP / pénalités**

Madame, Monsieur,

Les importations de porcelets présentent un risque majeur pour le statut sanitaire de votre élevage, et peuvent avoir des conséquences graves sur vos performances technico- économiques.

Le risque sanitaire est réel, s'agissant du SDRP. Il existe des formes beaucoup plus virulentes de cette maladie dans les pays voisins de la France. Une fois introduites sur notre territoire, elles auraient des conséquences dramatiques pour tous les éleveurs de porcs et la filière. **Ce risque s'est récemment accentué avec l'apparition de la DEP moyennement pathogène. Des cas récents d'importation de cette maladie sur le territoire français ont été constatés.**

Aussi, l'OS PORC BRETAGNE, qui coordonne, en région, le suivi sanitaire des élevages de porcs bretons, a réalisé un cahier des charges. Ce dernier définit les étapes à suivre pour permettre à l'éleveur de faire évaluer les risques de contamination en SDRP et, **dorénavant DEP**, lorsqu'il importe des porcelets. Ce cahier des charges est joint au présent courrier.

Pour protéger le statut sanitaire de tous les éleveurs bretons, et sur la base du « cahier des charges OS PORC BRETAGNE », le CRP a décidé d'appliquer **des pénalités aux éleveurs qui ne respecteraient pas l'intégralité du cahier des charges précité**, ou qui introduiraient en Bretagne de la DEP et/ou des nouvelles souches SDRP, dans le cadre d'importation de porcelets.

Vous trouverez, ci joint, pour votre parfaite information, la note d'information de l'OS PORC BRETAGNE relative au cahier des charges et, au verso de cette lettre, les modalités de mise en place des pénalités définies par le CRP et qui seront prélevées à l'abattoir et versées à la caisse sanitaire régionale. Ce dispositif, mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2013, **est étendu à la DEP à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017.**

Comptant sur votre engagement,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes salutations distinguées.

**Philippe BIZIEN,**  
Président du CRP



*PJ : Cahier des charges « importation de porcelets » OS Porc Bretagne  
Schéma « pénalités importation porcelets » CRP*